

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Sécurité sanitaire des aliments : une priorité oubliée ?

Benoît ASSEMAT, Président du Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire (SNISPV), a présenté lors d'un point presse mercredi 13 octobre les inquiétudes de son syndicat sur l'évolution des moyens consacrés au contrôle sanitaire de la chaîne alimentaire.

Davantage de missions, moins d'agents

Le SNISPV constate pour la troisième année consécutive la diminution du nombre d'emplois budgétaires figurant dans le projet de Budget 2005 du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales pour le fonctionnement des Directions départementales des services vétérinaires (128 emplois supprimés depuis 2003, soit 3 % des effectifs).

Alors que de nouvelles réglementations sanitaires ont été adoptées au cours des dernières années afin de répondre aux attentes de la société dans le domaine de la sécurité sanitaire et du bien-être animal, la diminution des moyens alloués au service public vétérinaire et alimentaire compromet sa capacité à remplir ses missions de prévention et de contrôle sanitaire.

Le SNISPV rappelle que c'est par la prévention que l'on est gagnant : le risque zéro n'existe pas mais c'est en « temps de paix » que les crises sanitaires doivent se préparer. Une crise survenant sans une préparation adéquate coûte toujours beaucoup plus cher que si tout est en place pour anticiper sa maîtrise : le Royaume-Uni, par exemple, en a fait la triste expérience en février 2001, lors de l'apparition de la fièvre aphteuse alors que ce pays n'avait pratiquement plus de services vétérinaires officiels... (coût : plus de 10 milliards d'Euros)

Le SNISPV invite le Gouvernement et la Représentation nationale à adapter les effectifs du service public vétérinaire et alimentaire aux missions qui lui sont confiées. Il souhaite qu'une étude soit menée sur ce point pour comparer dans les principaux pays développés la situation quantitative des moyens consacrés aux missions de prévention et de contrôle sanitaire de la chaîne alimentaire.

Davantage de missions, moins de moyens d'intervention

Le projet de budget 2005 montre également l'insuffisance des moyens d'intervention pour assurer le financement des analyses de laboratoire, la rémunération des actes vétérinaires et l'indemnisation des éleveurs : **il existe un écart de 70 millions d'Euros entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sur le principal chapitre des moyens d'intervention pour les actions vétérinaires** ; ces 70 millions d'Euros correspondent à des dépenses qui ne pourront pas être réglées.

La faiblesse des moyens consacrés en France au service public vétérinaire et alimentaire a été reconnue à plusieurs reprises, notamment dans les rapports des missions d'inspection effectuées en France par l'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne. L'aggravation de cette situation ne pourra qu'entraîner des conséquences négatives sur la capacité des services à se préparer pour faire face aux crises sanitaires de demain.

Le SNISPV estime que cette dégradation des moyens tant humains que d'intervention ne peut que diminuer globalement le niveau de protection du consommateur et place le consommateur français, à son insu, en situation d'inégalité de traitement dans le jeu européen alors que le système communautaire vise à harmoniser les dispositifs de protection du consommateur.

Pour un service public de qualité adapté aux enjeux sanitaires de demain

Le SNISPV souhaite que l'effort de maîtrise de la dépense publique se fasse dans le cadre d'une véritable réflexion sur la réforme de l'Etat, privilégiant les missions essentielles et émergentes correspondant aux besoins de la société. Les missions de prévention et de contrôle sanitaire conduites par la Direction générale de l'alimentation (DGAI) et les Directions départementales des services vétérinaires (DDSV), qui permettent à notre pays de se préparer aux nouveaux enjeux sanitaires, doivent être reconnues comme prioritaires.

Contact : Benoît ASSEMAT, 06 77 02 42 00

Pour en savoir plus : <http://snispv.free.fr>

Communiqué de presse et dossier de presse disponibles en ligne à la rubrique « presse »